



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr BAILLET Alain a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue Louis Delvaux à 1367 Ramillies, cadastré sous 3<sup>ème</sup> Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n<sup>os</sup> 75c et 75h .

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE**, et présente les caractéristiques suivantes :

*La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 pour les motifs suivants :*

*1° La demande implique un ou plusieurs écarts aux indications du permis d'urbanisation en vigueur ;*

*2° La demande concerne « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. ».*

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **28/06/2019** au **12/07/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 22/06/2019 au 12/07/2019.

À Ramillies, le 19/06/2019,

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY